



Déclaration préalable CAPD

Vendredi 26 avril 2019

Madame la Directrice Académique,
Mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

Après une première année transitoire compliquée, nous pouvons noter, dans le processus d'évolution de carrière, que l'année 2018-2019 s'est avérée plus sereine. En effet, la majorité des personnels éligibles à l'accélération de carrière ont désormais connu le rendez-vous de carrière. Il reste toutefois regrettable que le calendrier des promotions ait pris du retard. Malgré le côté rétroactif des changements d'échelon, cette situation s'est avérée anxiogène pour de nombreux collègues attachés à l'évolution de leur carrière.

Année anxiogène également pour nos collègues qui sont mis à mal par les nombreux changements imposés par notre ministère ces derniers mois. En effet, comme attendu, le nouveau mouvement qui s'est mis en place dans un calendrier très serré, connaît de nombreux dysfonctionnements. A ces dysfonctionnements viennent s'ajouter l'incompréhension des collègues face aux nouvelles règles du mouvement et à leurs enjeux. Nous regrettons une fois encore une telle précipitation qui peut avoir des conséquences négatives pour beaucoup de collègues.

A ces sujets très prégnants dans le quotidien des enseignants viennent s'ajouter les futures réformes telles que les établissements des savoirs fondamentaux qui ne font que rajouter des tensions supplémentaires quand à l'avenir de notre école publique. Mais non content d'attaquer l'école, le gouvernement, par sa Loi sur la Fonction publique, tente de fragiliser notre profession en remettant en cause l'existence des instances qui aujourd'hui permettent de travailler en toute transparence. De plus, nous sommes un département, qui à ce jour, dans le 1^{er} degré embauche peu de contractuels. Nous devons rester vigilant à ce que la réforme de la fonction publique ne soit pas annonciatrice d'un recrutement plus important de ces contractuels qui ne sauraient se substituer à des enseignants formés à leur métier.